



Futur divorce avec mon épouse qui insiste

Par Visiteur

Cher Maître,

Mon épouse insiste pour que nous fassions un divorce par consentement mutuel, or je viens de m'apercevoir qu'elle entretient une relation avec une personne, cette personne l'appelle chaque nuit aux environs de 23h10, elle se fait belle et sort et rentre vers 4h du matin ce pendant deux semaines, elle ne me dit pas où elle va. Un jour j'ai regardé son téléphone portable et j'ai relevé le numéro de l'appelant, j'ai appelé le ce numéro dans la journée, il s'agit de la voix d'un homme, j'ai fait comme je me suis trompé de personne. Pendant tout le mois d'août 2010, elle a déposé nos deux enfants au Centre de Loisir, et chaque matin le même numéro apparaît sur le téléphone portable de mon épouse vers 8h50, ce manège a duré plus de deux semaines. J'ai reçu a avoir le code de téléphone portable lors de l'achat de son portable, j'ai mémorisé le code, de ce fait, lorsqu'elle dort, elle éteint son portable, moi, je le rallume et regarde le contenu des appels, c'est ainsi que j'ai commencé à noter les différents appels entrants et sortants. Moi, j'ai travaillé pendant tout le mois d'août 2010, de 7h30 à 19h00, je pars de la maison à 6h15 et je rentre vers 20h00. En regardant dans son répertoire téléphonique j'ai trouvé le nom de cet homme, il s'appelle Hacenne. Mon épouse me dit c'est son collègue de travail, je trouve curieux qu'un collègue travail avec une femme mariée quasiment tous les soirs pour faire une virée nocturne et appelé sa collègue de travail tous les matins vers 8h50. D'autre part, mon épouse me dit qu'elle libre de sortir avec qui elle veut, elle n'a pas à me rendre des comptes, moi je lui dit la moindre des politesse est dire au moins où elle va pour que j'ai une idée de l'endroit où elle est. Lorsqu'elle sort, elle éteint son portable pendant sa sortie nocturne. J'ai essayé de la joindre dans la nuit du 15 au 16 août 2010 à minuit, vers 1h du matin, vers 2h du matin pour savoir où elle est, j'ai laissé trois messages, elle n'a pas répondu à aucun message, depuis un certain temps, elle et moi ne faisons plus l'amour, elle s'achète de nouveaux sous vêtements. Elle ne sait encore que j'ai les relevés de ses appels téléphoniques et le nom de son amant, moi je vais comme s'il y a rien, néanmoins je lui fais comprendre que ses sorties nocturnes commencent à perturber l'équilibre de la famille et qu'il serait temps qu'elle se ressaisisse. Elle ne veut rien savoir. Faut-il donner ses relevés à un huissier à Dois-je demander un divorce pour faute

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Elle ne veut rien savoir. Faut-il donner ses relevés à un huissier à Dois-je demander un divorce pour faute

En fait la question qui se pose est de savoir si vous avez intérêt ou non à faire un divorce pour faute. Je ne le pense pas car la procédure est plus longue que celle pour un divorce par consentement mutuel et plus chère.

De plus même dans le cadre d'un divorce pour faute votre épouse bien que fautive pourra demander une prestation compensatoire.

Quant au relevé des appels téléphoniques ainsi que le numéro du présumé amant, non seulement ce ne sont pas des preuves de son infidélité mais en outre vous ne les avez pas obtenus de façon loyale de ce fait ces éléments souvent irrecevables.

cordialement